



Le Sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé II a interdit ce vendredi 14 août la célébration nuptiale d'Olivier Bibou Nissack.

L'autorité administrative argue qu'il s'agit d'une manifestation publique non-déclarée et Biloa Effa, l'officier d'état civil commis cette cérémonie nuptiale n'a pas qualité, car il est tombé en disgrâce suite à une décision du Ministre Paul Atanga Nji.

Rendu à ce jour, Olivier Bibou Nissack qui a juré coûte que coûte d'organiser son mariage devra faire face à une escouade de policiers déjà mobilisée au perron de l'hôtel Massao où doit avoir lieu cette célébration nuptiale.

Cette décision peu ordinaire de l'autorité en place a provoqué une avalanche de réactions. Pour Martin Camus Mimb, personne n'a le droit de pourrir un jour si merveilleux.

Le seul endroit où on a l'obligation de déclarer un mariage, explique le journaliste, « ***c'est à la mairie ou l'officier d'état civil. Et encore, il y en a qui ne se marient qu'à l'église devant un Pasteur ou un Prêtre*** ». Si on estime qu'un officier n'est pas assermenté pour le faire, poursuit-il, « ***c'est celui qui le sollicite qui court le risque d'une union frappée de nullité*** ».

« Le seul moment où il ya obligation de déclarer le mariage à la sous-préfecture, c'est

lorsqu'on choisi de faire des festivités au-delà de son cadre restreint, sur la place publique. Je fais cette publication parceque si on en arrive à politiser un moment aussi important de la vie...même les positions au lit devront obtenir une autorisation avant d'être exécutées. On peut se passer de ce scénario », conclut le Directeur de Radio Sports Infos dans texte partagé sur sa page Facebook.